

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne

15 avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

RECEPISSE DE DEPOT

FICOGEC

2 boulevard de la République
97300 Cayenne

V/REF :

N/REF : 2007 B 347 / 2015-A-1686

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce de Cayenne certifie qu'il a reçu le 10/02/2015, les actes suivants :

Décision(s) des associés en date du 31/12/2014

Concernant la société

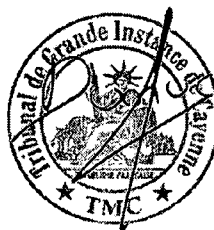
A L'EAU NET SERVICES
Société à responsabilité limitée
19 rue Felix Eboué
97354 Remire-Montjoly

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-1686 le 23/07/2015

R.C.S. CAYENNE TMC 500 705 215 (2007 B 347)

Fait à Cayenne le 23/07/2015,

Le Greffier



2007 B347

2015 A1686

23/07/15

A L'EAU NET SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000,00 €
19 rue Félix EBOUE
97354 REMIRE MONTJOLY
Siret : 500 705 215 00019 - APE 4339D
RCS CAYENNE 97 B 347



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES ASSOCIES
DU 31 DECEMBRE 2014

I

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre à 18 heures, les associés de la société A L'EAU NET SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 3 000,00 € divisé en 300 parts sociales de dix euros chacune, se sont réunis au 15, Rue Marius LAFRONTIERE 97354 REMIRE MONTJOLY, sur convocation faite par la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur DEMICHEL Pascal	147 parts
- Monsieur BERTAGNA Gilles	147 parts
- Monsieur TOUZIN Philippe	6 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social	300 parts
---	------------------

L'assemblée est présidée par Monsieur BERTAGNA Gilles, gérant associé de la société.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

DP
TP
BG

II

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- la feuille de présence,
- le texte du projet de résolutions,
- un exemplaire du courrier de démission de la cogérance

III

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **démission d'un cogérant,**
- **pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,**
- **questions diverses,**

Le président fait part aux associés que monsieur Pascal DEMICHEL souhaite démissionner de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.

IV

PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, les associés accepte la démission de Monsieur Pascal DEMICHEL de ses fonctions de cogérant, à compter du 31 décembre 2014 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à effet d'accomplir toutes les formalités légales.

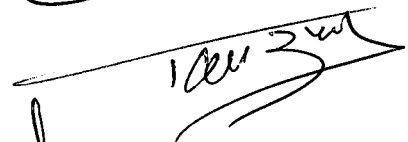
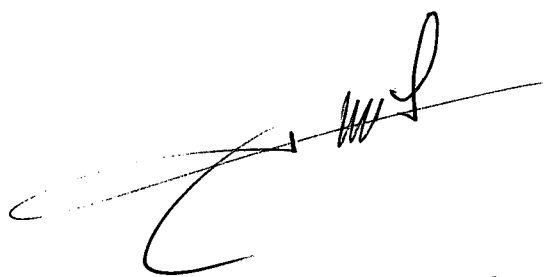
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DP
TP
BG

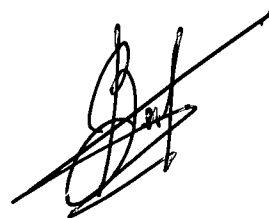
IV

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.



Certifié conforme, Le gérant.



DP
TP
BG